

Direction Générale  
de la  
Police Nationale

BREST, le 27 Octobre 1943.

26-10-43

RAPPORT

OBJET: Vol de 20 kilos  
de Tolite, au préjudice  
de l'entreprise Saint-  
trap et Brice, située  
au lieu dit le Moulin  
à Poudre à Lambézellec.

L'Inspecteur Principal de Police de Sûreté,  
PERCEVAULT Adolphe, à,  
Monsieur LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef des  
Services Régionaux de Police de Sûreté, à,  
RENNES

J'ai l'honneur de vous rendre compte que ce jour,  
à 11 heures 30, j'ai été prévenu téléphoniquement par  
Monsieur LE GALL, Commissaire de Police à Lambézellec,  
qu'un vol de 20 kilos de Tolite, 10 kilos de carbure,  
deux lampes à carbure, deux litres d'huile à moteur  
avaient été volés dans la soirée du 26 Octobre, vers  
22 heures, au préjudice de la maison Saintrap et Brice  
située au lieu dit Moulin à Poudre à Lambézellec.

Les explosifs étaient déposés dans une baraque  
en bois fermée à clef; il y a eu effraction.

Vers 23 heures, deux Gardiens de la Paix de ronde  
à Saint-Marc, ont interpellé trois individus poussant  
une brouette contenant environ dix kilos de carbure,  
et environ 20 kilos de poudre blanche, destinés ont-ils  
dit, à être mélangée avec du ciment pour faire ce qu'on  
appelle: (Le ciment Prompt). Ces individus ont en outre  
déclaré que la marchandise provenait de l'entreprise  
Saintrap et Brice, où ils étaient employés tous les  
trois; la marchandise ont ils ajouté devait servir sur  
un chantier commencé à Saint-Marc.

Les deux Gardiens de la Paix, qui se nomment:  
GOLLAS et LE MASSON ont identifié les trois individus  
sus-mentionnés et les ont laissés partir; ce sont:

1°-PAUGAM Roger, né le 12 Octobre 1923 à Saint-Marc  
de feu François et de HERNAT Marie, domicilié 95 rue  
de Verdun à Saint-Marc. PAUGAM est électricien.

2°-COAT Paul, né le 3 Mars 1923 à Lambézellec de  
Adolphe et de GUILLERM Marie Louise, ajusteur, domicilié  
94 rue de Verdun à Saint-Marc.

3°-TANGUY Hervé, plâtrier, né le 25 Janvier 1926 à  
Saint-Marc, de feu François et de LE GOFF Anné Marie  
Philomène, domicilié 7 rue Bot à Saint-Marc.

Vu et transmis  
à Monsieur le Commissaire Divisionnaire

Rennes, le 6. 11. 1943

Le Commissaire Principal,

Dès réception du message téléphonique de Monsieur Le Commissaire de Police de Lambézellec, tout le personnel de la Section Judiciaire de Brest et moi-même, nous sommes rendus au domicile des sieurs PAUGAM Roger, COAT Paul, et TANGUY Hervé pensant ainsi les appréhender au moment du repas, mais, leurs parents, nous ont déclaré qu'ils ne les avaient plus revus depuis la veille.

La mère de COAT nous ayant déclaré que son fils Paul, était occupé à l'entreprise DUBIGEON au Port de Commerce, j'ai envoyé les Inspecteurs LORVELLES et GOURLAOUEN à l'entreprise précitée afin de le saisir, mais son chef d'équipe leur a déclaré que COAT Paul, n'avait pas pris son travail aujourd'hui. Les trois jeunes gens précités, qui sont très certainement les auteurs du vol de la Tonite qu'ils ont emmenée ainsi que les autres choses dérobées sur une brouette qu'ils ont également volée à l'entreprise Saint-rap et Brice, ont été recherchés à Brest par le personnel de la Section Judiciaire et par La Sûreté de Brest, mais ils n'ont pu être encore découverts. Nos recherches continuent.

Je vous transmettrai dès demain, un second rapport dans lequel je vous fournirai le signalement de ces individus et leur photographie si possible.

Les recherches faites au domicile des intéressés en vue de découvrir la tonite et les autres choses volées, sont restées sans résultat.

L'Inspecteur Principal de Police de Sûreté

